

Procès-verbal
Election des représentants du Conseil Communautaire au sein du CIAS
Séance du 15 avril 2026 – 18h

Nombre de conseillers communautaires en exercice : 57

Nombre conseillers communautaires présents : 50

Nombre de votants : 56

Date de la convocation : 09/04/2026

Membres présents :

Pierre MALLET (BENQUET), Nathalie BOIARDI (BOSTENS), Jean Guy BACHE (BOUGUE), Paul LAUSSUQ (BRETAGNE DE MARSAN), Fabienne HARTÉ (BRETAGNE DE MARSAN), Emile LABEYRIE (CAMPET ET LAMOLERE), Pierrette GARCIA-LOPEZ-VACAS (GAILLERES), Maylis ETCHEVERRY DUMARTIN (GELOUX), Marc DE VALICOURT (LAGLORIEUSE), Claude COUMAT (LUCBARDEZ ET BARGUES), Benoît AUGUIN (MAZEROLLES), Frédéric DUTIN (MONT DE MARSAN), Paul GERBAUD (MONT DE MARSAN), Marie-Laure LAFARGUE (MONT DE MARSAN), Bruno LOM (MONT DE MARSAN), Salima SENSOU (MONT DE MARSAN), Alain BACHE (MONT DE MARSAN), Marianne SAVARY (MONT DE MARSAN), Jean-François CABANNES (MONT DE MARSAN), Stéphanie MOREAU (MONT DE MARSAN), Alain BONTE (MONT DE MARSAN), Priscillia GARCIA (MONT DE MARSAN), Quentin MOURONVAL (MONT DE MARSAN), Margaux FRITSCH (MONT DE MARSAN), Valérie GRAYON (MONT DE MARSAN), Catherine BLAIN (MONT DE MARSAN), Jean-Noël CAPDEVILLE (MONT DE MARSAN), Philippe FRANÇOIS (MONT DE MARSAN), Isabelle COLAS-JALABERT (MONT DE MARSAN), Jean DUPOUY (MONT DE MARSAN), Marie-Christine HARAMBAT (MONT DE MARSAN), Jean-Philippe GORI (MONT DE MARSAN), Delphine LEBLANC (MONT DE MARSAN), Alexia SALDUCCI (MONT DE MARSAN), Jean-Jacques GOURDON (MONT DE MARSAN) HARAMBAT, Cathy GARBEZ (MONT DE MARSAN), Véronique GLEYZE (POUYDESSEAUX), Bernadette YOUNG (SAINT-AVIT), Philippe SAES (SAINT MARTIN D'ONEY), Lucienne SELLIEZ (SAINT MARTIN D'ONEY), Jean-Louis DARRIEUTORT (SAINT PERDON), Joël BONNET (SAINT PIERRE DU MONT), Jean-Marie BAYLE (SAINT PIERRE DU MONT), Delphine SALEMBIER (SAINT PIERRE DU MONT), Bernard KRZYNSKI (SAINT PIERRE DU MONT), Martine PORTUGHESE (SAINT PIERRE DU MONT), Eric MEZRICH (SAINT PIERRE DU MONT), Patricia BEAUMONT (SAINT PIERRE DU MONT), Julien PARIS (SAINT PIERRE DU MONT), Denis CAPDEVIOLE (UCHACQ ET PARENTIS)

Excusés :

Pauline SAINT-JEAN (BENQUET) absente donne pouvoir à Pierre MALLET ;
Frédéric CARRERE (CAMPAGNE) absent donne pouvoir à Frédéric DUTIN ;
Julie PUYSEGUER (MONT DE MARSAN) absente donne pouvoir Philippe FRANCOIS ;
Mathieu ARA (MONT DE MARSAN) absent donne pouvoir à Cathy CARBEZ ;
Sabine DONNOT (SAINT PERDON) absente donne pouvoir à Jean-Louis DARRIEUTORT ;
Marie-Paule BOURDET (SAINT PIERRE DU MONT) absente donne pouvoir à Joël BONNET.

Par délibération n°2026/04-0043 en date du 15 avril 2026, le conseil communautaire a fixé à 20 le nombre de membres au sein du conseil d'administration du Centre Intercommunal Communal d'Action Sociale (CIAS), à savoir 10 membres issus du conseil communautaire et 10 membres nommés par arrêté du Président parmi les personnes non-membres du Conseil Communautaire, participant à des actions de prévention d'animation ou de développement social menées sur le territoire communautaire. Il convient donc de procéder à l'élection des membres issus du conseil communautaire.

Les représentants seront élus jusqu'au prochain renouvellement du conseil communautaire.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de l'Action Sociale et des Familles et notamment les articles L.123-6 et suivants et R.123-8 et suivants,

Vu la délibération du conseil communautaire en date du 15 avril 2026 relative à la fixation du nombre d'administrateurs au sein du Centre Communal d'Action Sociale,

Vu la délibération en date du 15 avril 2026 relative à la fixation du mode de scrutin pour l'élection des représentants du conseil communautaire au sein du Conseil d'administration du Centre Intercommunal d'Action Sociale,

Salima SENSOU a été désignée secrétaire par le conseil communautaire.

Conformément à l'article R.123-29 du Code de l'Action Sociale et des Familles, l'assemblée délibérante de Mont de Marsan Agglomération élit ses représentants au conseil d'administration du CIAS du Marsan au scrutin majoritaire à deux tours. Il détermine au préalable si le scrutin est uninominal ou de liste. Le scrutin est secret. En cas d'égalité des suffrages, le candidat le plus âgé est déclaré élu.

En outre, s'agissant d'une opération électorale, le conseil communautaire a désigné Margaux FRITSCH et Jean-Philippe GORI en tant qu'assesseurs.

Il est dès lors procédé aux opérations de vote dans les conditions réglementaires.

Désignation des représentants du conseil communautaire au sein du Centre Intercommunal d'Action Sociale
--

Se déclarent candidats - **Liste 1** :

Alain BACHE
Marie-Laure LAFARGUE
Margaux FRITSCH
Marie-Paule BOURDET
Julien PARIS
Jean-Louis DARRIEUTORT
Véronique GLEYZE
Bernadette YOUNG
Marie-Christine HARAMBAT
Alexia SALDUCCI

Il est ensuite procédé au déroulement du vote.

1^{er} tour de scrutin :

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 57
- bulletin blanc : 1
- bulletin nul : 0
- suffrages exprimés : 56
- majorité absolue : 29

La liste 1 a obtenu 56 voix.

Les 10 sièges sont répartis de la façon suivante :


Alain BACHE
Marie-Laure LAFARGUE
Margaux FRITSCH
Marie-Paule BOURDET
Julien PARIS
Jean-Louis DARRIEUTORT
Véronique GLEYZE
Bernadette YOUNG
Marie-Christine HARAMBAT
Alexia SALDUCCI

IV. Observations et réclamations

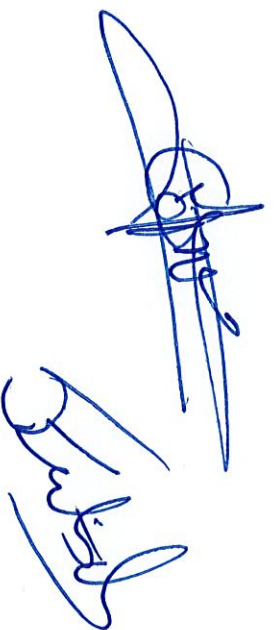
V. Signatures

Le Président de Mont de Marsan Agglomération

Le Secrétaire



Les Assesseurs :



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif
de Pau dans le délai de deux mois suivant sa publication.